

Chypre

La note suivante est ajoutée à la demande de la Turquie :

« Les informations figurant dans ce document et faisant référence à "Chypre" concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la "question chypriote" ».

La note suivante est ajoutée à la demande de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de la Commission européenne :

« La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre. »

Israël

« Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international. »

« Il est à noter que les données sur les brevets et marques israéliens sont fournis par les bureaux de brevets et de marques des pays concernés. »

Part de la R-D des entreprises financée par l'État, 1999 et 2009

En Autriche, la « prime de recherche » est incluse sous le financement de l'État à compter de 2006. Dans les enquêtes nationales précédentes de R-D (avant 2006, années de référence 2004 et 2002), la « prime de recherche » n'était pas listée comme une source de financement à part entière dans le questionnaire national.

Pour le Danemark, les estimations des dépenses financées par le gouvernement en 2005 incluent les dépenses financées par l'enseignement supérieur.

Pour Israël, le secteur de la défense est exclu.

La R-D issue des sciences sociales et humaines est exclue pour la Corée.

Dépenses en capital exclues (en totalité ou en partie) pour les États-Unis.

Part de la R-D de l'enseignement supérieur et du secteur public financée par des entreprises, 1999 et 2009

Pour la Suisse, les données ne comprennent que le secteur de l'enseignement supérieur.

Quantité et qualité de la production scientifique, 2009

Analyse fondée sur les données de Scopus traitées par SCImago, SIR – SCImago Institutions Rankings, juin 2011. www.scimagoir.com

Impact des collaborations scientifiques internationales, par type d'organisme, 2009

Les valeurs moyennes de l'impact normalisé pour une unité (par exemple le pays) sont rapportées à la moyenne mondiale, qui est fixée à un. Par exemple, un score de 1.3 signifie que le nombre de références à l'unité est 30 % supérieur à la moyenne. Afin d'aider à illustrer la relation entre les types de collaboration et leur impact, l'impact moyen d'un pays donné pour un type de collaboration donné est décrit comme faible, moyen ou élevé, selon qu'il se trouve respectivement au-dessous de un, entre un et 1.75, ou au-dessus de 1.75.

Analyse fondée sur les données de Scopus traitées par SCImago, SIR – SCImago Institutions Rankings, juin 2011. www.scimagoir.com

Impact des collaborations scientifiques nationales, par type d'organisme, 2009

Les valeurs moyennes de l'impact normalisé pour une unité (par exemple le pays) sont rapportées à la moyenne mondiale, qui est fixée à un. Par exemple, un score de 1.3 signifie que le nombre de références à l'unité est 30 % supérieur à la moyenne. Afin d'aider à illustrer la relation entre les types de collaboration et leur impact, l'impact moyen d'un pays donné pour un type de collaboration donné est décrit comme faible, moyen ou élevé, selon qu'il se trouve respectivement au-dessous de un, entre un et 1.75, ou au-dessus de 1.75.

Analyse fondée sur les données de Scopus traitées par SCImago, SIR – SCImago Institutions Rankings, juin 2011. www.scimagoir.com

Brevets citant de la littérature non-brevet et nombre moyen de références faites à un brevet cité, par domaine technologique, 2005-10

Les données portent sur les références citées dans les documents de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB) pendant la période de recherche, et sont présentées selon la date de publication du brevet citant. La part moyenne des références à de la littérature non-brevet est rapportée à l'ensemble des références dans les brevets OEB. Le nombre moyen de références en aval concerne tous les brevets OEB cités comme des documents particulièrement pertinents (X-Y) dans d'autres brevets OEB au cours des cinq années suivant la première publication du brevet, et couvre également l'ensemble des brevets sans référence en amont. Les domaines technologiques sont définis selon la classification de Schmoch (OMPI, 2010) à partir des codes de la classification internationale des brevets (CIB) indiqués dans les documents de brevets.

Brevets cités se référant à de la littérature non-brevet, par domaine technologique, 2005-10

Les données portent sur les références citées dans les documents de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB) pendant la période de recherche, et sont présentées selon la date de publication du brevet citant. Les références en aval concernent les brevets avec ou sans références en amont à de la littérature non-brevet ayant été cités comme documents particulièrement pertinents (X-Y) dans des brevets OEB au cours des cinq années suivant la première publication du brevet. Les domaines technologiques sont définis selon la classification de Schmoch (OMPI, 2010) à partir des codes de la classification internationale des brevets (CIB) indiqués dans les documents de brevets.

Brevets citant en référence de la littérature non-brevet, par domaines technologiques spécifiques, 1995-2000 et 2005-10

Les données portent sur les références citées dans les documents de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB) pendant la période de recherche, et sont présentées selon la date de publication et le pays de résidence de l'inventeur. La part moyenne des références à de la littérature non-brevet est rapportée à l'ensemble des références citées dans les brevets OEB. Les brevets sont affectés à des domaines technologiques selon les codes de la classification internationale des brevets (CIB) ou les codes Y01N et Y02 de la Classification européenne des brevets (ECLA).

Les BRIICS comprennent le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, la Chine et l'Afrique du Sud.

Étudiants internationaux et étrangers, 2009

Les données correspondent aux étudiants étrangers pour la République tchèque, la France, l'Italie, la Pologne, la République slovaque et la Turquie.

Les données sur les étudiants internationaux excluent les programmes supérieurs de type B pour l'Autriche, la Finlande, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Pologne, l'Espagne et la Suisse.

Les données sur les étudiants internationaux excluent les programmes de recherche de haut niveau pour l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne.

Pour la Belgique, la catégorie « Inconnu ou non précisé » comprend tous les étudiants en mobilité internationale et inscrits en formation supérieurs de niveau 5A et 6 de la CITE dans les universités de la Communauté française.

Les données sur tous les inscrits en sciences et ingénierie (y compris les étudiants nationaux) excluent les formations supérieures de type B pour tous les pays et également les programmes de recherche de haut niveau pour la Finlande et la Norvège.

Mobilité internationale des titulaires de doctorat, par dernière destination, 2009

Les « Autres économies » se rapportent à celles qui se trouvent en Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie.

Pour l'Espagne, la couverture de l'échantillon est limitée pour les années 2007 à 2009.

Pour l'Allemagne, les données se rapportent à un séjour à l'étranger d'au moins six mois, contre trois mois pour les autres pays.

Pour les Pays-Bas, le Portugal et la Roumanie, l'écart d'observation provient de différences d'arrondis.

Pour la Fédération de Russie, les données concernent seulement des diplômés au niveau doctorat employés en tant que chercheurs et professeurs.

Pour l'Espagne, la couverture de l'échantillon est limitée pour les années 2007 à 2009.

Pour la Suède, l'écart d'observation provient de données qui n'ont pas été communiquées par pays individuel ou pour lesquels les répondants n'ont pas été assignés à un pays ou sont classés comme inconnus.

Mobilité professionnelle des RHST, par catégorie professionnelle, 25-64 ans, 2010

Fiabilité limitée des données relatives aux « Autres RHST » pour le Luxembourg.

Mobilité intersectorielle des RHST, 25-64 ans, 2010

Fiabilité limitée pour la République slovaque.

3. PARTAGER LA CONNAISSANCE

Notes

Sources de connaissance utilisées pour l'innovation, par type, 2006-08

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07 et incluent le secteur du commerce de détail.

Pour le Brésil, le secteur des services inclut seulement les activités suivantes: divisions 58, 61, 62 et 72 de la CITI Rév.4.

Pour le Chili, les données correspondent à la période 2007-08 et les entreprises ayant des activités d'innovation en cours ou avortées ne sont pas identifiées. Les données reposent sur la CITI Rév.3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, les activités forestières, la pêche, la construction et certains services.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 6 salariés et plus. Les entreprises innovantes englobent les innovateurs technologiques et non technologiques.

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent aux entreprises de 15 salariés et plus du secteur manufacturier.

Pour la Turquie, les données reposent sur la NACE Rév.1.1 et excluent certaines activités comprises dans la NACE Rév.2, Divisions J58 et J63.

Entreprises collaborant sur des activités innovantes avec des universités ou des instituts de recherche publics, 2006-08

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07 et incluent le secteur du commerce de détail. La taille des entreprises est basée sur le chiffre d'affaires.

Pour le Brésil, le secteur des services inclut seulement les activités suivantes: divisions 58, 61, 62 et 72 de la CITI Rév.4.

Pour le Chili, les données correspondent à la période 2007-08 et les entreprises ayant des activités d'innovation en cours ou avortées ne sont pas identifiées. Les données reposent sur la CITI Rév.3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, les activités forestières, la pêche, la construction et certains services.

Pour la Chine, les données correspondent à la période 2004-06 et excluent les services. De plus, les grandes entreprises sont définies comme des entreprises de plus de 2 000 salariés, de plus de 300 millions RMB de chiffre d'affaires et de plus de 400 millions RMB de capital. Les PME sont les entreprises restantes disposant d'un chiffre d'affaires d'au moins 5 millions RMB.

Pour la Corée, les données correspondent à la période 2005-07 et couvrent seulement les entreprises de plus de 10 salariés du secteur manufacturier.

Pour le Mexique, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 20 salariés et plus. Les secteurs couverts reposent sur la CITI Rév.3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, le bâtiment et certains services. Les données font uniquement référence aux établissements d'enseignement supérieur.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 6 salariés et plus. Les entreprises innovantes englobent les innovateurs technologiques et non technologiques.

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent aux entreprises de 15 salariés et plus du secteur manufacturier.

Pour la Turquie, les données reposent sur la NACE Rév.1.1 et excluent certaines activités comprises dans la NACE Rév.2, Divisions J58 et J63.

Entreprises travaillant en collaboration sur des activités innovantes, par taille, 2006-08

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07 et incluent le secteur du commerce de détail. La taille des entreprises est basée sur le chiffre d'affaires.

Pour l'Australie, les données correspondent à la période 2006-07 et les entreprises innovantes incluent les innovateurs technologiques et non technologiques.

Pour le Brésil, le secteur des services inclut seulement les activités suivantes: divisions 58, 61, 62 et 72 de la CITI Rév.4.

Pour le Chili, les données correspondent à la période 2007-08 et les entreprises ayant des activités d'innovation en cours ou avortées ne sont pas identifiées. Les données reposent sur la CITI Rév.3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, les activités forestières, la pêche, la construction et certains services.

Pour la Chine, les données correspondent à la période 2004-06 et excluent les services. De plus, les grandes entreprises sont définies comme des entreprises de plus de 2 000 salariés, de plus de 300 millions RMB de chiffre d'affaires et de plus de 400 millions RMB de capital. Les PME sont les entreprises restantes disposant d'un chiffre d'affaires d'au moins 5 millions RMB.

Pour la Corée, les données correspondent à la période 2005-07 et couvrent seulement les entreprises de plus de 10 salariés du secteur manufacturier.

Pour le Mexique, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 20 salariés et plus. Les secteurs couverts reposent sur la CITI Rév.3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, le bâtiment et certains services.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 6 salariés et plus. Les entreprises innovantes englobent les innovateurs technologiques et non technologiques.

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent aux entreprises de 15 salariés et plus du secteur manufacturier.

Pour la Suisse, la collaboration ne concerne que les travaux de R-D.

Pour la Turquie, les données reposent sur la NACE Rév.1.1 et excluent certaines activités comprises dans la NACE Rév.2, Divisions J58 et J63.

Entreprises collaborant sur des activités innovantes avec des fournisseurs et des clients, par taille d'entreprise, 2006-08

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07 et incluent le secteur du commerce de détail. La taille des entreprises est basée sur le chiffre d'affaires.

Pour l'Australie, les données correspondent à la période 2006-07 et les entreprises innovantes incluent les innovateurs technologiques et non technologiques.

Pour le Brésil, le secteur des services inclut seulement les activités suivantes: divisions 58, 61, 62 et 72 de la CITI Rév.4.

Pour le Chili, les données correspondent à la période 2007-08 et les entreprises ayant des activités d'innovation en cours ou avortées ne sont pas identifiées. Les données reposent sur la CITI Rév.3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, les activités forestières, la pêche, la construction et certains services.

Pour la Corée, les données correspondent à la période 2005-07 et couvrent seulement les entreprises de plus de 10 salariés du secteur manufacturier.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 6 salariés et plus. Les entreprises innovantes englobent les innovateurs technologiques et non technologiques.

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent aux entreprises de 15 salariés et plus du secteur manufacturier.

Pour la Suisse, la collaboration ne concerne que les travaux de R-D.

Entreprises engagées dans des collaborations nationales et internationales en matière d'innovation, 2006-08

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07 et incluent le secteur du commerce de détail.

Pour l'Australie, les données correspondent à la période 2006-07 et les entreprises innovantes incluent les innovateurs technologiques et non technologiques.

Pour le Brésil, le secteur des services inclut seulement les activités suivantes: divisions 58, 61, 62 et 72 de la CITI Rév.4.

Pour le Chili, les données correspondent à la période 2007-08 et les entreprises ayant des activités d'innovation en cours ou avortées ne sont pas identifiées. Les données reposent sur la CITI Rév.3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, les activités forestières, la pêche, la construction et certains services.

Pour la Chine, les données correspondent à la période 2004-06 et excluent les services. De plus, les grandes entreprises sont définies comme des entreprises de plus de 2 000 salariés, de plus de 300 millions RMB de chiffre d'affaires et de plus de 400 millions RMB de capital. Les PME sont les entreprises restantes disposant d'un chiffre d'affaires d'au moins 5 millions RMB.

Pour la Corée, les données correspondent à la période 2005-07 et couvrent seulement les entreprises de plus de 10 salariés du secteur manufacturier. La collaboration internationale peut être sous-estimée.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 6 salariés et plus. Les entreprises innovantes englobent les innovateurs technologiques et non technologiques.

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent aux entreprises de 15 salariés et plus du secteur manufacturier.

Pour la Suisse, la collaboration ne concerne que les travaux de R-D.

Pour la Turquie, les données reposent sur la NACE Rév.1.1 et excluent certaines activités comprises dans la NACE Rév.2, Divisions J58 et J63.

Entreprises engagées dans des collaborations internationales en matière d'innovation, par taille, 2006-08

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07 et incluent le secteur du commerce de détail. La taille des entreprises est basée sur le chiffre d'affaires.

Pour l'Australie, les données correspondent à la période 2006-07 et les entreprises innovantes incluent les innovateurs technologiques et non technologiques.

Pour le Brésil, le secteur des services inclut seulement les activités suivantes: divisions 58, 61, 62 et 72 de la CITI Rév.4.

Pour le Chili, les données correspondent à la période 2007-08 et les entreprises ayant des activités d'innovation en cours ou avortées ne sont pas identifiées. Les données reposent sur la CITI Rév.3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, les activités forestières, la pêche, la construction et certains services.

Pour la Chine, les données correspondent à la période 2004-06 et excluent les services. De plus, les grandes entreprises sont définies comme des entreprises de plus de 2 000 salariés, de plus de 300 millions RMB de chiffre d'affaires et de plus de 400 millions RMB de capital. Les PME sont les entreprises restantes disposant d'un chiffre d'affaires d'au moins 5 millions RMB.

Pour la Corée, les données correspondent à la période 2005-07 et couvrent seulement les entreprises de plus de 10 salariés du secteur manufacturier. La collaboration internationale peut être sous-estimée.

3. PARTAGER LA CONNAISSANCE

Notes

Pour la Nouvelle-Zélande, les données correspondent à la période 2008-09 et incluent les entreprises de 6 salariés et plus. Les entreprises innovantes englobent les innovateurs technologiques et non technologiques.

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent aux entreprises de 15 salariés et plus du secteur manufacturier.

Pour la Turquie, les données reposent sur la NACE Rév.1.1 et excluent certaines activités comprises dans la NACE Rév.2, Divisions J58 et J63.

Entreprises engagées dans des collaborations internationales en matière d'innovation, par pays partenaire, 2006-08

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent aux entreprises de 15 salariés et plus du secteur manufacturier.

Flux technologiques internationaux (moyenne des recettes et des paiements) en pourcentage du PIB, 1999 et 2009

Les flux technologiques comprennent les flux intra-zone pour l'UE21 et le total OCDE.

Le total OCDE exclut le Chili, l'Islande et la Turquie. Données en partie estimées.

L'UE21 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie et la Suède. Données en partie estimées.

Inventions étrangères détenues par les pays, 2006-08

Les données se réfèrent aux demandes de brevets déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), selon le pays de résidence du déposant et la date de priorité. Les inventions étrangères détenues par les pays représentent la part des brevets détenus par un pays n'ayant aucun inventeur localisé dans le pays, rapporté au total des brevets détenus par le pays. Seules les économies ayant déposé plus de 250 demandes de brevet sur la période sont incluses dans le graphique.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Notes », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-32-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.